



# Extrait du registre des délibérations Conseil Communautaire Séance du 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 12 avril à 19 heures,  
 le Conseil communautaire de la Communauté de communes « Cœur d'Yvelines »  
 s'est réuni Centre Municipal des Loisirs, Place Nickenich à Montfort-l'Amaury  
 après convocation légale.  
 sous la Présidence de Monsieur Hervé PLANCHENAU, Président.

## Étaient présents :

Laurence BACLE - Elodie BIOU – Toine BOURRAT - Patricia CHARTON - Jacques  
 CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON - Annie CONNETABLE – Claude COPPIN –  
 Grégoire CORBY – Agnès CORDONNIER - Corinne DESAUW – Régine FRANCOIS – Laurent  
 GISQUET (à partir du point 23-011) – Nadine GOHARD - Annie GONTHIER – Olivier  
 GOUPILLON - Bertrand HAUET - Yves LAMBERT - Christine LE BORGNE - Françoise  
 LENARD – Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Laurent LOUESDON – Sophie  
 MAIRESSE - Félicien MARGUERETTAZ – Pascal MARTEAU – Magali MEJEAN - Christiane  
 METREAU – François MOUTOT – Dominique NICCO - Raphaël NIVOIT - Hervé  
 PLANCHENAU - Denise PLANCHON – Benoit POUYET – Michel RECOUSSINES - Yves  
 REVEL – Yan ROBERT - Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY

## Étaient absents, excusés et représentés

Sylvain DURAND	a donné pouvoir à	Bertrand HAUET
Annick PANDOLFI	a donné pouvoir à	Sophie MAIRESSE
Nadine VILLEVALOIS	a donné pouvoir à	Agnès CORDONNIER
Philippe EMMANUEL	a donné pouvoir à	Yves REVEL
Céline MORAIN	a donné pouvoir à	Félicien MARGUERETTAZ
Françoise CHANCEL	a donné pouvoir à	Elisabeth SANDJIVY
Patrick LEMAITRE	a donné pouvoir à	Christiane METREAU
Emmanuelle COEURET	a donné pouvoir à	Benoit POUYET
Dominique CHESNEAU	a donné pouvoir à	Michel RECOUSSINES
Michel NOBLET	a donné pouvoir à	Nadine GOHARD

## **Secrétaire de séance : Denise PLANCHON**

**Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants**

**Au point 23-010**

**Présents : 39                      Pouvoirs : 10                      Votants : 49**

**Du point 23-011 au point 23-024**

**Présents : 40                      Pouvoirs : 10                      Votants : 50**

## 23-016 Approbation du Compte administratif du Budget Principal 2022

Bertrand Hauet, Vice-président délégué aux finances, présente le projet de délibération relatif au compte administratif de la Communauté de Communes pour l'exercice 2022.

Après adoption du compte de gestion établi par le comptable public, il convient comme chaque année d'approuver le compte administratif, établi par la Communauté de Communes et qui arrête les comptes de l'année.

Le compte administratif présenté pour l'année 2022 est en tous points conforme au compte de gestion de la trésorerie. Il reprend les restes à réaliser de la section d'investissement dont l'inscription relève de la seule responsabilité de l'ordonnateur et ne donne pas lieu à mouvements budgétaires avant la clôture de l'exercice.

RESULTATS 2022 - COMPTE ADMINISTRATIF			
	Réalisation		Restes à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	
Recettes de l'exercice	26 680 186,42 €	5 778 761,95 €	85 252,46 €
Dépenses de l'exercice	25 103 370,61 €	1 935 686,30 €	2 372 157,99 €
	=	=	
<i>Résultat de l'exercice 2022</i>			
Excédent	1 576 815,81 €	3 843 075,65 €	
déficit			- 2 286 905,53 €
	=	=	
<i>Reports de l'exercice 2021</i>			
Excédent	3 125 806,27 €	5 524 947,17 €	
	=	=	=
Résultat global			
Excédent Global	4 702 622,08 €	9 368 022,82 €	
Déficit Global			- 2 286 905,53 €
<b>Global</b>			
Excédent			<b>11 783 739,37 €</b>

La note de synthèse reprend les éléments essentiels du compte administratif 2022.

- Vu le CGCT,
- Vu le budget primitif 2022,
- Vu l'avis de la Commission finances en date du 29 mars 2023,
- Entendu l'exposé du Rapporteur,

Réuni sous la présidence de M Bertrand Hauet, élu par les membres du Conseil communautaire présents, afin de délibérer sur le compte administratif 2022 du budget communautaire dressé par Monsieur Hervé Planchenault, Président, qui s'est retiré au moment du vote

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité,**

**Article unique :** APPROUVE le compte administratif 2022 de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants :

## RESULTATS 2022 - COMPTE ADMINISTRATIF

	Réalisation		Restes à réaliser
	Fonctionnement	Investissement	
Recettes de l'exercice	26 680 186,42 €	5 778 761,95 €	85 252,46 €
Dépenses de l'exercice	25 103 370,61 €	1 935 686,30 €	2 372 157,99 €
	=	=	
<i>Résultat de l'exercice 2022</i>			
Excédent	1 576 815,81 €	3 843 075,65 €	
déficit			- 2 286 905,53 €
	+	+	
<i>Reports de l'exercice 2021</i>			
Excédent	3 125 806,27 €	5 524 947,17 €	
	=	=	=
<b>Résultat global</b>			
Excédent Global	4 702 622,08 €	9 368 022,82 €	
Déficit Global			- 2 286 905,53 €
 <b>Global</b>			
Excédent			<b>11 783 739,37 €</b>



Le 14 avril 2023

Le Président,

**Hervé PLANCHENAU**

